



Département de l'économie
Service de l'économie, du logement et du
tourisme (SELT)
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Annexe 2 - INTERCANTONAL

MISE EN ŒUVRE DE LA LOI FÉDÉRALE DU 6 OCTOBRE 2006
SUR LA POLITIQUE RÉGIONALE

**PROGRAMME CANTONAL 2008-2011
DE MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE POLITIQUE RÉGIONALE**

Volet intercantonal de Suisse occidentale

LE VOLET INTER CANTONAL DE SUISSE OCCIDENTALE

Ce volet a été adopté par la Conférence des Chefs de Département de l'économie de Suisse Occidentale (CDEP-SO) en date du 29 juin 2007.

1. PRÉAMBULE : LE PROGRAMME INTER CANTONAL DE CROISSANCE

En matière de développement économique, les cantons membres de la Conférence des Chefs de Département de l'Economie Publique de Suisse Occidentale, ci-après CDEP-SO, ont défini leur positionnement national et international en initiant, en 2004, une réflexion stratégique.

Par Suisse occidentale, on entend les cantons de Genève, Jura, Fribourg, Neuchâtel, Valais, Vaud et la partie francophone du canton de Berne.

C'est ainsi qu'était adopté, en septembre 2005, un programme de collaboration en matière de développement économique portant sur les trois points suivants :

- la promotion de l'image et la coordination du soutien aux manifestations internationales à l'échelle de la Suisse occidentale ;
- la mise en place d'une politique de promotion des "clusters" autour des infrastructures et des compétences scientifiques et industrielles existantes et prioritaires pour le développement économique de la Suisse occidentale, ceci dans une optique de valorisation et de soutien à l'internationalisation des entreprises et des instituts de recherche de Suisse occidentale ;
- l'appui aux institutions favorisant l'appui à l'innovation et le transfert de technologies entre les Hautes écoles et les entreprises de Suisse occidentale.

Une collaboration en matière de prospection et d'acquisition d'entreprises à l'étranger n'a pas encore pu se concrétiser dans le périmètre complet de la CDEP-SO. En revanche, des collaborations existent entre les cantons de Genève et Fribourg, d'une part, et de Vaud, Neuchâtel, Jura et Valais, d'autre part (DEWS).

Par le biais de cette politique inter cantonale, les chefs de départements des cantons membres de la CDEP-SO visent à renforcer les synergies et les complémentarités, sur le plan des compétences et des infrastructures technologiques et industrielles, entre les centres urbains de l'arc jurassien et de l'arc lémanique et les régions de Suisse occidentale considérées comme "périphériques" et moins diversifiées économiquement que les centres urbains.

2. FORCES ET FAIBLESSES DE LA SUISSE OCCIDENTALE EN COMPARAISON SUISSE ET INTERNATIONALE

Une analyse des forces et faiblesses a été conduite. Elle mettait en évidence les points principaux suivants :

Forces

- présence de très grandes entreprises à déploiement international, avec centre décisionnel principalement localisé sur l'arc lémanique ;
- présence de Hautes écoles à vocation technologique, reconnues pour leur vitalité et leur créativité sur le plan international ainsi que de centres de recherche et d'institutions hospitalières de renom européen et mondial ;
- secteur de gestion à vocation internationale très important, principalement à Genève (organisations internationales) et à Lausanne (fédérations sportives) ; spécialisation économique dans des secteurs technologiques à forte valeur

ajoutée et exportateurs (horlogerie, micro-mécanique et micro-électronique, biotechnologies, techniques médicales, technologies de l'information/communication, technologies environnementales) ;

- secteur touristique fort et en voie de restructuration.

Faiblesses

- une économie locale en profonde restructuration en raison des nouvelles exigences des consommateurs et de l'ouverture des marchés dans les produits de consommation ;
- une place économique de petite taille, notamment de par son marché intérieur de consommation ;
- une image peu caractérisée et peu communiquée sur le plan international, en comparaison des places économiques de Zurich ou de Bâle ;
- une approche cantonalisée et sectorielle du développement économique ne permettant pas la mise en place de projets ambitieux à une échelle permettant d'atteindre une masse critique suffisante et favorisant la collaboration entre le secteur privé et l'économie publique ;
- une atomisation des structures de gouvernance des projets.

3. BUT GÉNÉRAL DU VOLET INTER CANTONAL DE SUISSE OCCIDENTALE

L'existence d'une politique de développement économique explicite à l'échelle "supra cantonale" est nécessaire à la croissance de l'économie des cantons de Suisse occidentale. Une telle politique permet, en effet, aux promotions économiques cantonales de déployer leurs activités sur une échelle géographique plus large, ce qui leur offre des économies d'échelle et des gains de productivité.

Le but général de la CDEP-SO est donc de mieux positionner la région de Suisse occidentale sur la carte mondiale des régions où le développement économique est à la fois dynamique, innovant et respectueux de l'environnement

De manière plus spécifique, ce programme inter cantonal vise, via les mesures décrites ci-dessous, à :

- dynamiser la croissance du PIB régional pour la situer dans la moyenne supérieure des cantons suisses ;
- augmenter significativement la part de l'emploi dans les secteurs innovants, spécialement dans les secteurs technologiques et industriels à fort potentiel de développement et à vocation internationale;
- améliorer l'image de la région et harmoniser les activités de promotion sectorielle des différents cantons de Suisse occidentale dans le but de positionner efficacement cette région de Suisse, notamment par rapport aux places économiques de Bâle et de Zürich ;
- assurer une collaboration stable et efficace entre les cantons dans une optique d'économie de ressources ;
- favoriser la collaboration entre les Hautes écoles et l'économie privée ;

Partant de cet objectif de base de la CDEP-SO, le but du présent programme inter cantonal est de mettre en place, à l'échelle de la Suisse occidentale, une politique de développement économique autour de trois axes (promotion générale, promotion sectorielle - clusters - et appui à l'innovation et à la valorisation du transfert de technologies) permettant aux régions périphériques (mais néanmoins dynamiques) de se rattacher à l'attractivité, à la notoriété et à la croissance économique des centres urbains (plus particulièrement de l'arc lémanique).

L'existence d'une politique de développement économique explicite à l'échelle supra cantonale permet aux promotions économiques cantonales de déployer leurs activités sur une échelle géographique plus large, leur offrant ainsi des économies d'échelle et des gains de productivité.

Le présent programme inter cantonal vise à mettre en place, à l'échelle de la Suisse occidentale, une politique de développement économique autour de trois domaines prioritaires permettant aux régions périphériques de se rattacher à l'attractivité, à la notoriété et à la croissance des centres urbains.

Trois domaines prioritaires, permettant d'atteindre les finalités définies, sont envisagés. Il s'agit de :

- la promotion générale de l'image de la Suisse occidentale ;
- la promotion sectorielle (clusters) via la création et le développement de plateformes de promotion des industries et des technologies ;
- la valorisation du transfert de technologies et le support à l'innovation.

Caractère novateur :

- Programme de développement ne correspondant pas à des frontières politiques mais à une région géo-économique ayant sa propre identité
- Programme de développement intégrant les régions périphériques aux centres urbains dans les trois domaines d'intervention prioritaires susmentionnés
- Programme à géométrie variable selon les intérêts des cantons partenaires

Partenaires concernés :

- Départements de l'économie des cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel, Jura et Berne
- Hautes écoles et centres de recherche localisés sur le territoire des cantons précités
- Organismes de transfert de technologies privés et publics localisés sur les territoires des cantons susmentionnés (notamment CCSO et Alliance)
- Incubateurs d'entreprises et parcs technologiques localisés sur les territoires des cantons susmentionnés
- Associations patronales et professionnelles représentant les entreprises
- Entreprises établies sur le territoire des cantons précités

Périmètre concerné

- Suisse occidentale

4. LES DOMAINES PRIORITAIRES DU VOLET INTER CANTONAL DE SUISSE OCCIDENTALE

Les trois domaines prioritaires identifiés et susmentionnés sont décrits de manière plus précise dans les pages suivantes.

A. PROMOTION GÉNÉRALE DE L'IMAGE DE LA SUISSE OCCIDENTALE (GATEWEST SWITZERLAND - GENEVA BUSINESS REGION)

Finalité du domaine prioritaire A

En vue de la promotion à l'international de la place économique de Suisse occidentale, il importe d'adopter une identité générale commune, une marque de promotion permettant de présenter et de valoriser la région dans son ensemble de manière simple et efficace.

La communication de cette marque doit faire l'objet d'un contenu argumentatif de base commun et harmonisé présentant les valeurs et les atouts de la Suisse occidentale. Cette marque sera coordonnée avec la politique de promotion de l'image mise en place par la Confédération.

Mesures du domaine prioritaire A

A.1. Soutien et sponsoring lors de manifestations internationales d'envergure (ex Coupe de l'America) permettant de véhiculer l'image de la Suisse occidentale selon les valeurs retenues.

A.2. Création d'un portail Internet et de supports de communication.

Caractère novateur

- Une région = une marque (GateWest Switzerland, Geneva Business Region).
- Abolition des frontières politiques et des spécificités propres à chaque canton par la mise en évidence du caractère et des forces de toute la région.
- Viser la création d'une unité forte avec une taille critique permettant de placer la Suisse occidentale au niveau des grandes régions internationales.

Résultats attendus

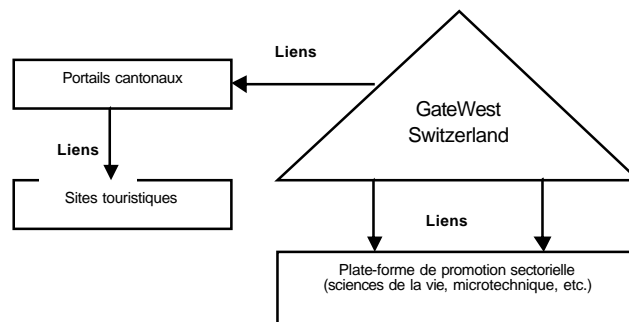
Mesures quantitatives de suivi des résultats :

- Réalisation d'au moins une opération marketing internationale par année.

Résultats qualitatifs attendus :

- Augmentation de l'attractivité de la Suisse occidentale
- Valorisation des valeurs et des atouts de la Suisse occidentale auprès d'un public international
- Accroissement de la visibilité à l'international de la marque de promotion commune et donc des cantons qui y sont associés

- Création d'une identité visuelle forte et de liens de famille entre GateWest Switzerland et les plates-formes de promotion sectorielle (cf. chapitre 4.2), notamment par l'harmonisation graphique des différents portails Internet et autres supports de communication



Partenaires concernés

- Départements de l'économie des cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel, Jura et Berne

B. LA PROMOTION SECTORIELLE (CLUSTERS)

Finalité du domaine prioritaire A

Les cantons de Suisse occidentale ont mis sur pied un programme de développement économique reposant sur une valorisation de leurs potentiels économique, technologique et industriel. Ils ont défini des secteurs d'activités prioritaires en termes de compétences, de savoir-faire et de potentiel économique. Une véritable "politique de promotion des clusters" à l'échelle inter cantonale a ainsi été élaborée dans le but de valoriser le potentiel des cantons sur le plan national et international, ceci en exploitant les similitudes entre les différentes politiques cantonales.

Ce programme consiste en des plates-formes de promotion sectorielle (promotion des "clusters") dans des secteurs à haute valeur ajoutée définis comme économiquement prioritaires par les cantons de Suisse occidentale. Il s'agit :

- des sciences de la vie,
- des technologies de l'information et de la communication,
- des micro- et nanotechnologies,
- des technologies de l'environnement.

D'autres secteurs feront l'objet d'une étude d'opportunité ultérieurement, notamment le secteur des technologies de l'agro-alimentaire.

Les objectifs stratégiques des plates-formes de promotion sectorielle sont les suivants :

- Renforcer la notoriété et promouvoir, par le biais d'une politique de communication ciblée et unifiée, l'image d'excellence de la place technologique et industrielle de Suisse occidentale, tant au niveau national qu'international.

- Soutenir la promotion et l'internationalisation des entreprises (PME & start-up), ainsi que la valorisation des innovations et des technologies issues des instituts de recherche de la région.
- Mettre en réseau et renforcer les échanges entre les milieux scientifiques, économiques, industriels, financiers et politiques sur le plan régional, national et international.
- Observer les évolutions et les tendances dans les secteurs retenus comme prioritaires (veille marketing, benchmarking).
- Entretenir des relations avec les initiatives similaires au niveau national et international.
- Coordonner les activités des plates-formes avec les réseaux d'acquisition d'entreprises à l'étranger des cantons de Suisse occidentale.
- Veiller à une répartition équilibrée des activités et des résultats entre les cantons de la CDEP-SO et favoriser la participation des acteurs localisés dans les régions NPR aux actions menées par les plates-formes.

Il s'agit d'une collaboration à géométrie variable en fonction des stratégies de développement économique décidées par chacun des cantons de Suisse occidentale.

Ces plates-formes sectorielles viennent "se greffer" sous la marque de promotion générale présentée ci-dessus et validée par les cantons membres de la Conférence des Chefs de Départements de l'Economie Publique de Suisse Occidentale (CDEP-SO) : "GateWest Switzerland - Geneva Business Region".

Mesures du domaine prioritaire B

De manière générale, les cantons de Suisse occidentale entendent élaborer une stratégie de communication en créant une charte graphique commune pour toutes les plates-formes.

Pour chaque plate-forme, les objectifs opérationnels envisagés en termes d'actions sont les suivants :

- Recenser les acteurs et les forces du secteur concerné, créer et mettre à jour périodiquement une base de données.
- Créer, animer et maintenir un portail Internet avec un annuaire en ligne des entreprises et des principales institutions des secteurs concernés.
- Concevoir et développer des supports de communication selon la charte graphique adoptée par la CDEP-SO.
- Soutenir la participation d'entreprises et/ou d'instituts de recherche à un large programme d'évènements (salons, congrès et conventions d'affaires) sur le plan régional, national et international.
- Soutenir, au sein même de la région, l'organisation d'évènements favorisant les opportunités de contacts ainsi que la mise en réseau des milieux scientifiques, économiques, financiers et politiques.
- Mettre en place des actions et des outils de veille marketing dans les secteurs concernés.
- Organiser des missions à l'étranger et accueillir des délégations étrangères dans les secteurs concernés.

Esquisse des projets

Segmentation des projets par plates-formes :

Le développement et le financement de trois plates-formes ont déjà fait l'objet d'une validation de la CDEP-SO en date du 7 décembre 2006 :

- BioAlps, la plate-forme de promotion des sciences de la vie, est déjà opérationnelle. Elle est présidée par le Canton de Vaud. L'association a mandaté l'Office de Promotion des Industries et des Technologies pour gérer le secrétariat exécutif.
- Mise en place de la plate-forme de promotion des micro et nanotechnologies Micronarc, associée à la plate-forme actuelle de promotion de l'industrie des microtechniques "MicroTech Industry" qui s'intégrera dès 2008 à Micronarc. Cette plate-forme sera présidée par le Canton de Neuchâtel. Elle est gérée par la Fondation Suisse de Recherche en Microtechnique en collaboration avec le Groupement Suisse de l'Industrie Mécanique (GIM-CH) pour le volet "industrie".
- Un concept a été présenté et validé pour la plate-forme de promotion des technologies de l'information et de la communication IT Cluster. Cette dernière est actuellement présidée par le Canton de Genève.

D'autres plates-formes sont en phase d'étude et de conceptualisation :

- Etude d'opportunité en cours de réalisation en vue de la création d'une plate-forme de promotion des technologies de l'environnement.
- Etudes d'opportunité à mener en vue de la création éventuelle d'autres plates-formes, par exemple une plate-forme liée aux technologies issues de l'industrie alimentaire.

Gouvernance des plates-formes :

La forme juridique privilégiée pour les plates-formes est l'association.

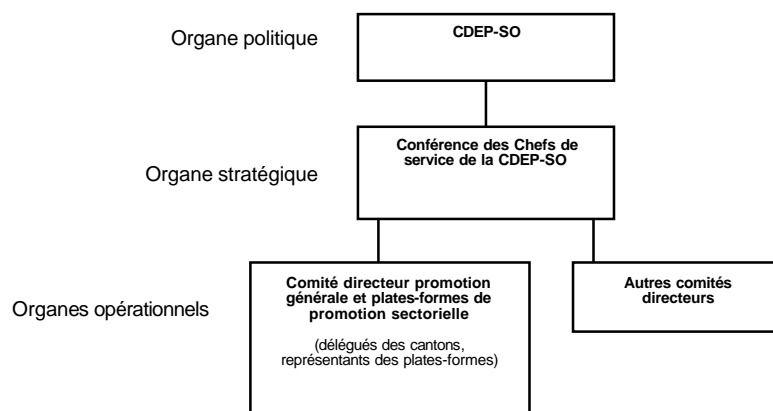
Sur le plan politique, la gouvernance est assurée par la Conférence des Chefs de Département de l'Economie Publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) qui est déjà formée en association.

Sur le plan stratégique, et en l'absence d'association pour les plates-formes, la gouvernance est assurée par la Conférence des Chefs de service de la CDEP-SO.

Sur le plan opérationnel, les actions sont décidées par un Comité directeur composé de délégués cantonaux et d'un représentant de chaque plate-forme.

Chaque plate-forme est présidée d'un canton désigné par la CDEP-SO.

Un secrétariat exécutif, mandataire externe, est choisi pour animer et gérer chacune des plates-formes.



Caractère novateur

La promotion de "clusters" est une nouvelle forme de collaboration inter cantonale qui a pour but de regrouper, sous une enseigne commune, les différents acteurs d'un même secteur afin d'obtenir la taille critique permettant de renforcer la visibilité régionale, nationale et internationale du potentiel technologique et industriel de la Suisse occidentale, ceci au travers des institutions académiques et de recherche, ainsi que des entreprises de la région.

Ce programme de promotion des "clusters" visera non seulement à renforcer la cohérence de la politique de communication des cantons à l'échelle de la Suisse occidentale mais il aura également des répercussions évidentes pour les régions du territoire d'impact de la NPR. En effet, grâce aux outils de communication mis en place et aux différentes actions menées par ce programme, les échanges entre les principaux centres de recherche et entreprises proches des centres urbains avec les acteurs économiques des régions NPR seront renforcés. La mise en réseau des différents acteurs se fera sur l'entier du territoire concerné. De plus, la participation des "clusters", dans le cadre de manifestations à caractère international organisées en Suisse occidentale, visera principalement à faciliter l'accès à celles-ci pour les entreprises localisées dans les régions périphériques (principalement les start-up et les entreprises manufacturières des cantons de Neuchâtel, de Fribourg, du Jura, du Jura Bernois, du Valais et de Vaud). De même, lors d'événements en Suisse et à l'étranger, un effort sera mis afin d'encourager le plus grand nombre d'entreprises et d'institutions, localisées dans les régions NPR, à y participer.

Résultats attendus

Résultats **globaux** attendus pour le programme de promotion sectorielle :

- Renforcement de la plate-forme actuellement opérationnelle (BioAlps).
- Lancement officiel des plates-formes Micronarc et ITCluster à l'horizon 2008-2009.
- Création d'au moins une nouvelle plate-forme à l'horizon 2010 (par exemple : technologies liées à l'environnement).
- Evaluation de l'opportunité de créer une plate-forme supplémentaire à l'horizon 2011.

Pour chaque plate-forme :

- Création et mise à jour d'une base de données centralisée des entreprises et des institutions du domaine.
- Elaboration d'un portail Internet ainsi que des supports de communication selon la charte graphique adoptée par la CDEP-SO.
- Mise en place d'outils et/ou d'actions de veille marketing.
- Valorisation à l'étranger, de manière professionnelle et dynamique, de la place technologique et industrielle de la région.
- Valorisation des entreprises technologiques de la région (plus particulièrement les PME et start-up) leur permettant d'établir des contacts scientifiques et commerciaux.
- Valorisation des instituts de recherche de la région ainsi que des organismes, tels que les centres de transfert de technologies, les incubateurs et les infrastructures d'accueil de nouvelles entreprises.

- Renforcement des manifestations scientifiques ou économiques existantes dans la région et attraction de nouvelles conventions d'affaires d'envergure internationale en Suisse occidentale.
- Renforcement de la coordination et de la concertation entre les acteurs et les structures actifs dans les secteurs concernés.
- Répartition équilibrée des activités et des résultats entre les cantons intégrant en priorité les régions NPR.

Résultats annuels quantitatifs attendus pour chaque plate-forme :

- Mise en place d'un programme de participation à des manifestations professionnelles d'envergure internationale impliquant une présence moyenne de l'ordre de 40 entreprises et/ou institutions. Chaque plate-forme veillera à une répartition équilibrée entre les cantons et favorisera la participation des acteurs localisés dans les régions NPR.
- Organisation d'au moins une manifestation professionnelle dans le périmètre géographique de la CDEP-SO et soutien à des manifestations déjà existantes ;
- Organisation d'au moins une opération à l'étranger (voyage d'affaires).

Partenaires concernés

- Cantons membres de la conférence des Chefs de Département de l'Economie Publique de Suisse occidentale (cantons de Genève, Valais, Neuchâtel, Jura, Fribourg, Vaud et la partie francophone du canton de Berne)
- Hautes écoles et centres de recherche localisés sur le territoire des cantons précités
- Organismes de transfert de technologies privés et publics localisés sur les territoires des cantons susmentionnés
- Incubateurs d'entreprises et parcs technologiques localisés sur les territoires des cantons susmentionnés
- Associations patronales et professionnelles représentant les entreprises
- Entreprises établies sur le territoire des cantons précités

Périmètres concernés

- Périmètre géographique : Suisse occidentale
- Périmètre sectoriel : sciences de la vie, technologies de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies, technologies de l'environnement et secteur agroalimentaire.

C. L'APPUI CANTONAL AUX ORGANISMES INTERCANTONAUX DE SUPPORT A L'INNOVATION ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES DES HAUTES ECOLES VERS LES ENTREPRISES

Finalité du domaine prioritaire C

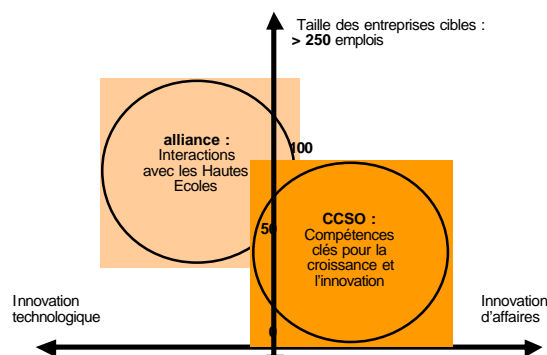
Deux réseaux actifs au niveau supra cantonal ont été identifiés par la CDEP-SO dans le cadre de sa politique de valorisation du transfert de technologies. Il s'agit d'Alliance et du CCSO. Il convient également de prendre en considération le rôle et la mission des incubateurs qui constituent des partenaires incontournables dans le cadre du soutien à la politique de transfert de technologies.

L'objectif principal du projet de la CDEP-SO est de renforcer les structures existantes de collaboration entre les écoles et les entreprises, notamment par le biais d'un rapprochement entre le CCSO et Alliance, permettant de garantir un transfert rapide, structuré et organisé des connaissances techniques innovantes.

De manière plus générale, les finalités suivantes sont recherchées :

- Valoriser, par le biais d'une action dynamique et déterminée, l'effort financier très important consacré à l'acquisition de connaissances et à la recherche, facteurs clé de succès pour la croissance à long terme de l'économie suisse ; ceci dans un objectif de création de valeur ajoutée.
- Accroître la collaboration entre les centres de transfert de technologies et la promotion économique endogène dans le but d'optimiser les retombées de l'innovation sur le tissu économique et, ainsi, de favoriser la croissance économique de la Suisse occidentale.
- Orienter l'effort d'appui à la valorisation des technologies vers les secteurs identifiés comme porteurs sur le plan technologique et pertinents en terme de potentiel de croissance économique, soit sciences de la vie, micro et nanotechnologies, technologies de l'information et de la communication, technologies de l'environnement et technologies issues de l'industrie alimentaire.

Positionnement alliance & CCSO



Mesures du domaine prioritaire C

C.1. Aider au fonctionnement et au développement des organismes de transfert de technologies actifs au niveau supra cantonal ;

C.2. encourager, via ces réseaux, la collaboration entre les milieux scientifiques, académiques et économiques ;

C.3. assurer une interface optimale facilitant l'accès aux fonds publics destinés à la recherche fondamentale et appliquée ;

C.4. mise en réseau des incubateurs au niveau inter cantonal.

Caractère novateur

- Collaboration accrue entre les milieux scientifiques et économiques visant un objectif commun partagé.
- Création de véritables pôles de compétences technologiques propices à la collaboration et à l'échange de connaissances et savoir-faire.

Résultats attendus

Résultats quantitatifs annuels attendus :

- Soutien d'au moins 100 entreprises
- 5 à 10 projets de collaboration entre le CCSO et Alliance

Résultats qualitatifs attendus :

- Valorisation économique des technologies développées dans la région.
- Accroissement de la collaboration entre les milieux scientifiques et économiques.
- Augmentation des fonds privés investis dans les PME et start-up technologiques de Suisse occidentale.

Partenaires concernés

- Départements de l'économie des cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel, Jura et Berne
- Hautes écoles et centres de recherche localisés sur le territoire des cantons précités
- Organismes de transfert de technologies privés et publics localisés sur les territoires des cantons susmentionnés
- Incubateurs d'entreprises et parcs technologiques localisés sur les territoires des cantons susmentionnés
- Entreprises établies sur le territoire des cantons précités

Périmètre concerné

- Suisse occidentale

5. PROCÉDURE DE MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre des mesures des domaines prioritaires identifiés pour ce volet inter cantonal de Suisse occidentale devra impérativement suivre les étapes suivantes :

- étude de compétence préalable à l'échelle de la Suisse occidentale au lancement de tout projet. Par étude de compétence, on entend une quasi étude de marché permettant d'orienter les actions à mener de manière réaliste et complémentaire à l'existant ;
- élaboration d'un projet chiffré portant sur trois ans au minimum, identifiant les partenaires institutionnels et privés susceptibles de le rejoindre ;
- présentation formelle du projet dans le cadre de la gouvernance mise en place par la CDEP-SO.

La gouvernance générale est assurée par la Conférence des Chefs de Départements de l'Economie de Suisse occidentale (CDEP-SO). Cette conférence se réunit au moins deux fois par an, valide la stratégie globale et adopte les budgets et le financement des différents projets.

A titre d'information, signalons que le périmètre financier consolidé des projets de collaboration inter cantonale dépasse actuellement le million de francs par an. Chaque canton verse sa quote-part à l'association CDEP-SO, qui publie des comptes audités. Un mode de répartition du financement des projets a été élaboré et approuvé par la CDEP-SO.

La CDEP-SO a mis sur pied la Conférence des Chefs de Service de l'économie, qui est chargée de la préparation des dossiers et du suivi de gestion de tous les projets. Cette conférence se réunit en moyenne une fois tous les deux mois.

6. PLAN FINANCIER DU VOLET INTER CANTONAL

La planification financière est assurée grâce à la synthèse des budgets du programme inter cantonal qui a été présenté et validé par la CDEP-SO.

Une planification portant sur quatre ans a été mise en place pour assurer la cohérence avec la planification dans le cadre de la NPR. La liaison avec le volet cantonal est assurée via les chefs de services.

Les cantons de Suisse occidentale prendront en charge la moitié des coûts globaux, l'autre moitié faisant l'objet de la présente demande de co-financement dans le cadre de la NPR.

Pour chaque volet, les moyens financiers suivants seront nécessaires :

Domaines prioritaires du volet inter cantonal	Total budget estimatif 2008-2011	2008	2009	2010	2011
4.1-Promotion générale de l'image	Fr. 500'000.	Fr. 125'000.-	Fr. 125'000.-	Fr. 125'000.-	Fr. 125'000.-
4.2-Promotion sectorielle (clusters)	Fr. 8'000'000.	Fr. 1'500'000.-	Fr. 2'000'000.-	Fr. 2'000'000.-	Fr. 2'500'000.-
4.3-Organismes de transfert de technologies	Fr. 12'164'000.	Fr. 3'041'000.-	Fr. 3'041'000	Fr. 3'041'000	Fr. 3'041'000.-
TOTAL	Fr. 20'664'000.	Fr. 4'666'000.-	Fr.5'166'000.-	Fr.5'166'000.-	Fr. 5'666'000.-

Part des cantons (50%)	Fr. 10'332'000.-	Fr. 2'333'000.-	Fr. 2'583'000.-	Fr. 2'583'000.-	Fr. 2'833'000.-
Part Confédération (50%)	Fr. 10'332'000.-	Fr. 2'333'000.-	Fr. 2'583'000.-	Fr. 2'583'000.-	Fr. 2'833'000.-

Clé de répartition inter cantonale pour le financement de la promotion générale et de la promotion sectorielle (4.1. et 4.2) :

Périmètre : 4 ans	Clé de répartition entre les cantons	Montant global (2008-2011) pour chaque canton	Montant global (2008-2011) Confédération	Montant total 2008-2011
Berne	8 %	Fr. 340'000.-	Fr. 340'000.-	Fr. 680'000.-
Fribourg	11.9 %	Fr. 505'750.-	Fr. 505'750.-	Fr. 1'011'500.-
Genève	13.3 %	Fr. 565'250.-	Fr. 565'250.-	Fr. 1'130'500.-
Jura	5.8 %	Fr. 246'500.-	Fr. 246'500.-	Fr. 493'000.-
Neuchâtel	14.7 %	Fr. 624'750.-	Fr. 624'750.-	Fr. 1'249'500.-
Vaud	31.8 %	Fr. 1'351'500.-	Fr. 1'351'500.-	Fr. 2'703'000.-
Valais	14.5 %	Fr. 616'250.-	Fr. 616'250.-	Fr. 1'232'500.-
TOTAL	100 %	Fr. 4'250'000.-	Fr. 4'250'000.-	Fr. 8'500'000.-

Clé de répartition inter cantonale pour le financement du programme de valorisation du transfert de technologies (4.3) :

Périmètre : 4 ans	Clé de répartition entre les cantons (hors rente de situation.)	Montant global (2008-2011) pour chaque canton (y. c rente de situation)	Montant global (2008-2011) Confédération	Montant total 2008-2011
Fribourg (rente de situation CCSO : Fr. 80'000.-)	13.25 %	Fr. 868'004.-	Fr. 868'004.-	Fr. 1'736'008.-
Genève	25.13 %	Fr. 1'494'532.-	Fr. 1'494'532.-	Fr. 2'989'064.-
Jura	3.94 %	Fr. 234'320.-	Fr. 234'320.-	Fr. 468'640.-
Neuchâtel	10.05 %	Fr. 597'692.-	Fr. 597'692.-	Fr. 1'195'384.-
Vaud (rente de situation Alliance: Fr. 54'800.-)	34.7 %	Fr. 2'118'480.-	Fr. 2'118'480.-	Fr. 4'236'960.-
Valais	12.93 %	Fr. 768'972.-	Fr. 768'972.-	Fr. 1'537'944.-
TOTAL	100 %	Fr. 6'082'000.-	Fr. 6'082'000.-	F 12'164'000.-

L'investissement global pour ces trois axes prioritaires de développement économique se monte donc à **Fr. 20'664'000.-** pour une période de quatre ans sous réserve du respect des procédures budgétaires fédérales et cantonales et de la réalisation effective de projets concrets.

Les cantons membres de la CDEP-SO demandent une aide financière de la Confédération équivalente à la moitié de cette somme, soit **Fr. 10'332'000.-** portant sur la période 2008-2011.

Jun 2007